

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 3 juillet 2015

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 22 MAI 2015 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille quinze et le trois du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 29 juin 2015 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, HUGUENOTTE Huguette, NICOLET Cédric.

Le conseil de municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 mai 2015.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. André WINNINGER secrétaire de séance.

Le Maire demande à ce qu'un point sur le refinancement des prêts contractés pour le réseau d'assainissement soit ajouté à l'ordre du jour. L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 29 juin 2015 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Le conseil communautaire commence par une présentation du club d'investisseurs CIGALES qui permet de soutenir des petits projets locaux.

Commission communication : un bulletin intercommunal va être édité à 2000 exemplaire et distribué au mois d'août.

Commission tourisme : Un programme d'animations estivales a été lancé à la source du Lison.

Commission socio-culturelle : Une régie de recette est mise en place pour gérer les entrées du festival des 2 rivières (28 et 29 août 2015). Nadia Chiari reprendra son poste d'animatrice socio-culturelle à temps plein au 1^{er} septembre.

Commission bâtiments : La réception définitive du bâtiment de la source du Lison a été prononcée 25 juin.

La réception de l'école de musique a eu lieu le 3 juin mais le garde corps de l'escalier de secours n'était pas encore posé lors du passage de la commission de sécurité. Le conseil autorise le président à signer un avenant de 2490 € HT (pose de carrelage au lieu de sol souple) et de 480 € HT (clé pour l'ascenseur). Après les avoir examinés et amendés, le conseil autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux entre la commune de Fertans et la CCALL et la convention de mise à disposition des locaux entre la CCALL et le CFCMA.

Commission finance : L'exécutif informe le conseil qu'il a choisi la répartition de droit commun du Fond de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) comme les années précédentes.

Le conseil autorise les admissions en non valeur proposées par la trésorerie (budget général : 62 € - Ordures ménagères : 1486 € - Assainissement Non Collectif : 240 €).

La renégociation des crédits devraient permettre de diminuer sensiblement l'endettement de la CCALL, en particulier du budget chaufferie.

Le conseil communautaire valide l'offre de fourniture d'accès Internet par onde radio de la société R'LAN pour un montant de 85 000 € en remplacement de l'offre PackSrfWifi qu'Orange a décidé d'arrêter.

SIVU RPI du 25 juin 2015 – (Serge Monnet, Karinne Grandidier)

Le comité syndical valide le Projet Educatif Territorial (PEDT) présenté par le président.

Le dépouillement du questionnaire envoyé aux parents concernant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mettent essentiellement en évidence 3 principaux points : grande qualité et diversité des interventions, mais un coût jugé élevé par de nombreuses familles et une faible participation. Le comité syndical décide donc de réduire à 1 € / h le coût des TAP pour les familles aux plus faibles revenus.

Le comité syndical accepte le remboursement des heures complémentaires de Marinette BERNARD (remplacement de Sandrine RUFFIN), et valide le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme GRANDIDIER.

Nouvelle école : Le comité syndical valide les devis suivants :

- ERDF : 1508 € + 13334 € - équipements et raccordement jusqu'au transformateur pour l'injection de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques dans le réseau. (pour le 2ème devis, il sera demandé un devis alternatif à l'entreprise MOUROT pour la partie BTP).
- ECE: 569 € + 970 € - Maintenance des panneaux photovoltaïques (visite annuelle + rapport certificat Q19)
- INSTALL NORD: 21872 € - Équipements de restauration collective.
- GROUPAMA : 1486 € - Assurance des bâtiments et photovoltaïque + Responsabilité civile
- BERSOT : 1609 € - Vaisselle pour la cantine
- DER : 2605 € - Réalisation de tests à l'air du bâtiment.
- MANUTAN : 7915 – Mobiliers scolaires
- EUROBUREAU : 12506 € - Mobilier périscolaires (tables, chaises, ... pour la cantine)
- VAMDA : 564 € - Electroménager
- KOMPAN : 2567 € - Déplacement de l'aire de jeux.
- BERNARD : 3871 € - Matériel de ménage.
- DESAUTEL : 1762 – Extincteurs et signalétique sécurité.
- AVENIR BUREAUTIQUE : 113 €/mois + 0,0038 € / page – Photocopieur/imprimante
- TBI DIRECT / RUEDUCOMMERCE / SONVIDEO : 16000 € - Divers matériel informatiques et audiovisuels : 12 ordinateurs portables + 6 ordinateurs enseignants + 6 vidéoprojecteurs + meuble salle informatique mobile et divers petits équipements

Le comité syndical autorise le président à signer 2 avenants pour l'utilisation d'une peinture dépolluante pour anticiper les prochaines normes (27 160 €) et des travaux d'amélioration des faux plafonds (12 400 €) sachant que ces 2 avenants ne modifient pas l'économie générale du marché.

L'inauguration de l'école est prévue pour le 12 septembre 2015.

Le comité syndical valide l'achat d'un cadeau d'une valeur de 500 € pour le départ en retraite de Mme Nelly BART après 34 ans de service.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Protection du captage

Le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport au préfet qui devrait maintenant prendre un arrêté d'Utilité Publique.

La demande de subvention pour la procédure administrative d'enquête d'utilité publique a bien été déposée et le dossier sera examiné dans le courant du 2ème trimestre 2015

Pylône

Le pylône de radiocommunication du ministère de l'intérieur a été installé. Il pourra accueillir les équipements pour l'Internet par ondes radio de R'LAN.

Réparation du mur de la rue de la Fontaine.

M. Satory a été hospitalisé, ce qui entraîne du retard sur le démarrage de ce chantier.

Entretien du réservoir et de la station de pompage.

Le nettoyage du réservoir et de la station de pompage aura lieu le 6 juillet.

Curage des boues de la station d'épuration.

Après vérification, le contrat d'entretien avec la société Gaz & Eau concerne uniquement la partie électro-mécanique. Ils proposent une prestation curage des boues, mais qu'ils font sous-traiter à la société Agric-ompost, il vaut donc mieux traiter directement avec Agri-Compost comme cela était initialement prévu. Les analyses de boues sont correctes et le compostage des boues de la station d'épuration par Agri-compost est donc possible. L'intervention de la société Agri-Compost aura lieu le 9 juillet.

Bâtiments communaux.

André WINNINGER va contacter des menuisiers spécialisés pour établir des devis de remplacement des fenêtres pour les logements de la cure (1^{er} étage) et du 10 Grande Rue (1^{er} étage) comme cela avait été prévu au budget.

LOCAL TECHNIQUE – PERMIS DE CONSTRUIRE

Après en avoir discuté, le conseil municipal valide le principe de la construction d'un local technique qui pourra être utilisé par l'employé municipal pour y travailler et pour stocker divers matériels, d'une superficie de 36 m² environ (6 m x 6 m) au fond du terrain de l'école (coté Fertans), à l'emplacement des chenils et poulaillers délabrés.

Le maire préparera un permis de construire qui sera validé par le conseil avant d'être déposé.

ADMISSIONS EN NON VALEURS

La trésorerie propose de voter l'admission en non valeurs des loyers impayés du logement Rez de Chaussée de l'école (G. Ploton). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander à la trésorerie quelles sont les incidences budgétaires de cette décision, et de repousser cette décision en attendant d'avoir tous les éléments d'information souhaités.

REFINANCEMENT DES EMPRUNTS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Deux emprunts ont été contractés pour financer le réseau d'assainissement :

1) 95 000 € empruntés au Crédit Agricole en 2003 au taux fixe de 4,90 % sur 25 ans, avec une indemnité de remboursement anticipé de 10 % du capital restant du + 2 mois d'intérêts. Le montant total restant du à ce jour est de 89 258 €, et l'Indemnité de remboursement anticipé (IRA) serait de 7032 € pour un capital restant du de 65 017 €.

2) 60 000 € empruntés à la banque Dexia en 2005 au taux fixe de 3,96 % sur 24 ans et 1 mois, avec une indemnité de remboursement anticipé calculée actuariellement sur la base du taux de rendement interne de l'OAT dont la vie moyenne à la date du remboursement anticipé est la plus proche de celle du prêt remboursé, calculé sur la base du cours d'ouverture publié à la cote officielle de la Bourse de Paris 60 jours avant la date d'effet du remboursement. . Le montant total restant du à ce jour est de 55 254 €, avec un capital restant du de 41 070 €. L'indemnité de remboursement anticipée ne pourra être déterminée qu'à partir de début novembre.

La banque Dexia a indiqué qu'elle ne souhaitait pas renégocier ce prêt étant donné que ce n'était pas prévu au contrat, et il n'est pas possible de chercher à refinancer avec une autre banque tant qu'on ne connaît pas le montant de l'indemnité de remboursement anticipé à payer à Dexia.

En ce qui concerne le 1^{er} emprunt au crédit agricole (**89 258 restant à rembourser**), 6 banques ont été contactées :

- Le crédit mutuel a répondu que leur enveloppe était consacrée uniquement au financement de nouveaux projets et qu'ils ne donnaient donc pas suite aux demandes de rachat de crédit.

- La caisse d'épargne propose d'emprunter 72 000 € au taux fixe de 2,26 % sur 14 ans pour rembourser le capital restant du et l'IRA, soit un montant total à rembourser de **84 191 €**

- la banque postale, la banque populaire de Franche-Comté, la BNP et le crédit agricole n'ont pas encore répondu au jour du conseil (le directeur d'agence du CA étant en congé).

Après en avoir délibéré, étant donné que les offres ont une durée de validité limitée (15 jours) et que les taux risquent de monter rapidement, le conseil municipal autorise le maire à contracter avec la banque qui aura fait la proposition la plus intéressante avant le 11 juillet 2015.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

*Le 8 juillet, la banque postale a fait une proposition d'emprunter 71 107 € au taux fixe de 2,15 % sur 14 ans pour rembourser le capital restant du et l'IRA, soit un montant total à rembourser de **82 631 €***

*Le 8 juillet, le Crédit Agricole a fait une proposition de réaménagement du prêt sans prélèvement d'indemnité de remboursement anticipé, avec un taux de 3,58 % après le remboursement de l'échéance de septembre, soit un total à rembourser de 80848 € + 1653 € (échéance septembre) = **82 501 €***

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Bâtiments

Cédric NICOLLET nous informe qu'il a la possibilité de récupérer un groupe électrogène durant un mois auprès du CE de l'Alstom. Le conseil municipal décide de l'utiliser pour la réfection des tuiles sur le mur d'entrée du cimetière.

Forêt

André WINNINGER rappelle que les affouagistes doivent marquer les numéros de lots sur les piles de bois afin de pouvoir les stérer, et il demande ce qu'on peut faire si un affouagiste ne veut pas faire la portion qui lui a été attribuée. L'ONF sera consulté pour savoir quelles sont les mesures possibles.

Course cycliste

Pour information : le maire a autorisé le passage d'une randonnée cyclotouriste organisée par le Vélo Club d'Ornans le 26 juillet 2015 à Amondans.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 4 septembre 2015, ou le vendredi 7 août s'il y a des points qui nécessitent une décision rapide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.